

Prévoyance des Professionnels

**En cas d'accident ou de
maladie importante...
difficile de trouver plus mal
protégé qu'un indépendant !**



Avizen Pro

Arrêt de travail :
indemnités journalières
et prise en charge
des frais professionnels

Invalidité et décès :
capital ou rente pour vous ou vos proches

réinventons / notre métier



“66%⁽¹⁾”

des professionnels indépendants et libéraux sont aujourd’hui mal protégés contre les conséquences d’une interruption de leur activité. ”

**Artisans, commerçants, professions libérales...
Vous êtes seuls responsables de votre réussite
et en assumez également tous les risques.**

En cas d’arrêt de travail, le régime de base couvrira au mieux 50 % de vos revenus et vos frais professionnels continueront à courir...

Il est donc important de **bien vous protéger avec une couverture prévoyance sur mesure.**

(1) Le taux d’équipement des TNS non agricoles en activité fin 2013 en contrat Madelin avec une garantie en incapacité invalidité est de 40 %, source enquête FFSA-GEMA 04/2014.

Un kinésithérapeute, suite à un accident de scooter, se retrouve avec un bras dans le plâtre. Il ne peut donc plus, temporairement, exercer son activité.

Son régime obligatoire ne va rien prendre en charge si son arrêt dure moins de 90 jours.

Sa perte de revenu sera de 100 %.



*Sur un chantier, il chute d'un toit.
Résultat : de multiples fractures et
plusieurs mois d'immobilisation.
Contraint d'interrompre son activité, il voit
son unique source de revenus disparaître.
Alors que pendant ce temps, ses charges,
elles, continuent de courir... ”*



Karim, 32 ans, artisan-couvreur

VOS REVENUS PRÉSERVÉS EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL ⁽²⁾

- Des **Indemnités Journalières** qui prennent en compte votre revenu et les prestations de votre régime obligatoire.
- Des Indemnités RFP (Remboursement de Frais Professionnels) versées en complément et qui couvrent **vos charges de fonctionnement** : vos propres charges sociales, salaires et charges de vos employés, impôts et taxes, loyers, factures EDF, etc.

LE + AXA

- Le maintien d'une partie de vos **Indemnités Journalières** en cas de reprise d'activité partielle.



Jean-Marc, 36 ans, poissonnier

Il y a deux ans, il a décidé de changer de vie et de reprendre une poissonnerie. Alors que le succès est au rendez-vous, c'est l'accident : il perd l'usage d'un pouce suite à une mauvaise coupure. Une invalidité professionnelle totale qui l'oblige à renoncer à exercer son nouveau métier...

VOTRE RECONVERSION FACILITÉE EN CAS D'INVALIDITÉ PROFESSIONNELLE (2)

- Le **versement d'une rente ou d'un capital** dont le montant est calculé en fonction du degré d'invalidité liée à votre profession. Ainsi, la perte d'un pouce peut être considérée comme une invalidité fonctionnelle « mineure » mais aussi comme une invalidité professionnelle totale pour certains métiers. Cette ressource financière vient en complément de la rente versée par le régime obligatoire.
- En cas de **reconversion professionnelle**, nous prenons en charge un bilan de votre situation et vous aidons à construire votre nouveau projet professionnel.

LE + AXA

- Une rente qui prend en compte l'incidence de votre invalidité sur votre profession.

(2) Selon les clauses et les conditions du contrat.



Propriétaire avec son mari d'un salon de coiffure, elle n'aurait jamais pensé devoir faire face à une telle situation. Et pourtant...

Le décès suite à une longue maladie de son époux la plonge dans la peine et l'angoisse : pourra-t-elle garder son salon et continuer à financer les études de son fils? ”



Lisa, 41 ans, coiffeuse

LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE DE VOS PROCHES EN CAS DE DÉCÈS ⁽²⁾

- Le **versement d'une rente de conjoint** pour aider votre famille à maintenir son niveau de vie.
- Une **rente éducation mensuelle** pour financer les frais de scolarité et les études de vos enfants.
- Un **capital décès** permettant de régler les derniers frais professionnels : factures, cotisations sociales des années antérieures, emprunts non couverts, ...

LE + AXA

- Une **rente éducation** qui est versée jusqu'aux 26 ans de vos enfants, qu'ils soient encore étudiants ou déjà dans la vie active.

AXA *Votre* SERVICE

Parce que notre mission est de toujours mieux vous protéger, nous vous accompagnons jour après jour grâce aux services inclus dans votre contrat Avizen Pro.

Vous gardez l'esprit tranquille, vous maintenez votre niveau de revenu en cas d'interruption d'activité, vous mettez votre famille à l'abri en cas de décès.

* AIDE EN CAS D'HOSPITALISATION

En cas d'hospitalisation imprévue de plus d'un jour, nous prenons en charge *les frais de garde de vos enfants, d'aide ménagère ou de déplacement d'un proche* pour faciliter votre quotidien.

* AIDE AUX DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

En cas d'immobilisation de plus de 10 jours, nous prenons en charge *jusqu'à 3 déplacements professionnels par an.*

* AIDE À LA RECONVERSION PROFESSIONNELLE

En cas d'invalidité nécessitant une reconversion, nous prenons en charge *le bilan de votre situation professionnelle et vous aidons dans votre reconversion.*

PREMIÈRE INSTALLATION RIME AVEC RÉDUCTION

- 25% de réduction par an pendant les 4 premières années

CONJOINT COLLABORATEUR

- 10% de réduction sur la cotisation de première année

Qui mieux que votre interlocuteur AXA peut vous aider et vous conseiller ?

Comme vous, il sait combien un « simple » coup dur peut remettre en cause votre vie professionnelle et privée.

Avec vous, votre interlocuteur AXA saura trouver la solution la mieux adaptée à votre situation.

Avec **Avizen Pro**, vous profitez d'une solution pensée et conçue pour les professionnels, et adaptable en fonction de votre activité, de vos besoins et de votre situation.

Avec **Avizen Pro**, vous garantisiez votre tranquillité et mettez vos proches à l'abri des difficultés.

BÉNÉFICIEZ D'UN DISPOSITIF FISCAL AVANTAGEUX

AVIZEN Pro vous permet de bénéficier du cadre fiscal de la loi Madelin. Vos cotisations prévoyance sont déductibles de votre bénéfice imposable, dans les limites légales en vigueur.

AXA,
**1^{er} assureur de l'activité
des professionnels⁽⁴⁾**

(4) Source : CSA Pépites 2013

Votre interlocuteur AXA

Entreprise Responsable, AXA France développe depuis plusieurs années des produits d'assurance à dimension sociale et environnementale. **axa.fr**

* Ces services sont des preuves de nos engagements

AXA *Vo*tre SERVICE

Vous parler clairement, vous conseiller simplement, être présent dans les moments importants et être en permanence à votre écoute.
Vous offrir en résumé plus de sérénité.



Accédez à vos comptes, contrats et services grâce à l'appli Mon AXA.
En savoir + sur axa.fr/monaxa



Besoin d'aide ? Contactez-nous au **0970 818 841**⁽¹⁾ ou par mail service.monaxa@axa.fr du lundi au vendredi de 9 h à 18 h. (1) Hors coût de votre forfait mobile ou fixe / numéro non surtaxé.

Retrouvez nos services sur axa.fr/axavotreservice
Comparez-les sur quialemeilleurservice.com

Rejoignez-nous sur
axa.fr



facebook.com/axavotreservice



twitter.com/axavotreservice

AXA France Vie. Société Anonyme au capital de 487 725 073,50 e - 310 499 959 R.C.S. Nanterre - **AXA Assurances Vie Mutuelle.** Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes. Siren 353 457 245 - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex **Entreprises régies par le Code des Assurances.** - ANPERE (Association Nationale pour la Prévoyance l'Épargne et la Retraite) : Association déclarée, régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 - Siège : Immeuble AXE ETOILE - 103 -105 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre.

réinventons / notre métier

